



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERCTIONS

LES INSERCTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne
Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M.M. Lafitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courrier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Table with 4 columns: DE CAHORS A LIBOS, DE LIBOS A CAHORS, Prix des places, DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA, DE CAHORS A PARIS. It lists various stations and their respective fares for different classes of service.

Bourse de Paris.

Table with 3 columns: Date (Du 19 mai, Du 20, Du 21), R 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. It shows the closing rates for government bonds.

Cahors, le 21 Mai 1870.

Le Corps législatif a entendu, mercredi, la lecture des rapports des neuf bureaux sur les opérations plébiscitaires. Les résultats du vote ont été ensuite proclamés par le président. Ces résultats, qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux que nous avons publiés, sont :

7,330,142 OUI,
1,538,825 NON,
112,975 nuls.

Par décret du 18 mai, rendu sur la proposition du garde des sceaux, M. le duc d'Albion, député au Corps législatif, organisateur et président du Comité plébiscitaire, a été promu au grade de grand-officier de l'ordre impérial de la légion d'honneur.

M. le marquis de Talhouët est nommé vice-président du Corps législatif, à une majorité de 175 voix.

Le Comité central du plébiscite de 1870, vient d'adresser à ses auxiliaires la circulaire suivante :

Monsieur,
Le comité central n'aurait pas achevé sa tâche, s'il se séparait sans avoir adressé à ses nombreux et actifs auxiliaires tous les remerciements qu'il leur doit pour le zèle et le tact dont ils ont fait preuve dans les concours qu'ils lui ont prêtés si sympathiquement.
Ces remerciements, recevez-les donc.
Le zèle manquant de tact est compromettant ;

le vôtre, monsieur, a su ne rien compromettre sans rien négliger : ni excès, ni insuffisance ; aussi a-t-il puissamment aidé au succès de l'œuvre qui datera du 8 mai 1870.

Ainsi que le mouvement se démontre par le mouvement, il s'agissait de démontrer la majorité par la majorité.

Cette démonstration, sept millions trois cent trente-six mille quatre cent trente-quatre OUI contre un million cinq cent soixante mille sept cent six NON viennent de la faire.

Désormais, la majorité de la France électorale sait que pour assurer l'union indissoluble de la liberté et de l'ordre, écarter ces deux risques inséparables : révolution et réaction, et enfin l'emporter sur les minorités coalisées contre elle, fussent-elles factieuses, il lui suffira de le vouloir fermement, sans qu'elle ait besoin de faire appel à l'intervention administrative.

C'est là un point acquis, sur l'importance duquel il serait superflu d'insister, car cette importance ne sera contredite par personne.

L'époque à laquelle aura lieu la législature qui succédera à la législature de 1869 est encore lointaine, mais un événement, un incident, un vote peut la rapprocher brusquement. Dans un gouvernement parlementaire, une dissolution de l'assemblée législative, suivie d'élections générales, est un fait que, sous peine de manquer de prévoyance, il faut constamment mettre au nombre de ses prévisions, et avoir sans cesse devant les yeux.

La majorité de la France électorale signorait, elle ne s'ignore plus ; elle n'avait pas de cadres, c'est ce qui lui manquait : elle en a maintenant ; il s'agit de les conserver, afin que la neutralité gouvernementale qui a été érigée en principe à la tribune législative par le gouvernement puisse être maintenue sans risquer de donner aux minorités et à leurs idées une part plus grande que celle qui leur appartient légitimement.

Dans le cas où le comité central, cédant à de nombreuses et pressantes instances, jugerait à propos de maintenir son organisation, permettez nous, monsieur, d'espérer qu'un second appel adressé à votre patriotisme éclairé ne vous

trouverait pas moins empressé et moins sympathique que le premier, et veuillez agréer l'assurance de nos sentiments dévoués, qui ont pour garantie de leur sincérité leur réciprocity éprouvée.

Pour le comité central, le comité d'exécution :

Le président :

Duc d'Albion, député.

Les membres :

Amiral Bouët-Willème, sénateur ;
Vicomte de La Guéronnière, sénateur ;
Comte Frédéric de Lagrange, député ;
Clément Duvernois, député ;
Emile de Girardin.
16 mai 1870.

Les nouveaux Ministres.

DUC DE GRAMONT

M. le duc de Gramont, prince de Bidache, né à Paris, le 14 août 1819, âgé de cinquante et un ans, ancien élève de l'École polytechnique, donna sa démission, en 1840, de sous-lieutenant élève à l'École d'application d'état-major. Il passa plusieurs années en Angleterre, jusqu'à la révolution de 1848, époque à laquelle il s'y maria avec la fille d'un lord.

Après le coup d'Etat du 2 décembre 1852, il entra dans la diplomatie et fut successivement plénipotentiaire à Cassel, à Stuttgart, à Turin, ambassadeur à Rome. A la fin de 1861, il fut nommé ambassadeur à Vienne. C'est un esprit fin, caractère très bienveillant. Il est président du conseil général des Basses-Pyrénées.

M. MÉGE.

M. Mége, né à Riom, le 15 septembre 1817, âgé de cinquante-trois ans, maire de Clermont, conseiller général, avocat au barreau de cette ville, fut élu député en 1863, en remplacement de M. Léon de Chazelles ;

il fut soutenu par MM. de Morny et Rouher, qui étaient alors au sommet de la puissance. C'est un des membres de l'ancienne majorité qui parlent avec la netteté et la concision de l'orateur politique. Depuis 1867, il a fait partie du petit groupe des conservateurs qui n'ont pas adhéré systématiquement à toutes les vues des ministres du régime autoritaire.

A ce titre, il ne pouvait manquer de faire partie des Cent seize qui ont déterminé le mouvement libéral du mois de juin 1869.

Il a fait partie de la réunion-Josseau, où a été rédigé le programme du centre droit.

Il a été successivement élu secrétaire et vice-président de la Chambre, secrétaire et président de la commission du budget et a fait constamment partie des commissions chargées d'élaborer les lois importantes. Il jouit de l'estime de tous ses collègues. Sa nomination de ministre est très bien accueillie à la Chambre. Il a présidé encore ce matin la commission du budget.

M. PLICHON.

M. Plichon, né à Bailleuil, le 26 juin 1814, âgé de cinquante-six ans, avocat, conseiller général, est entré au Corps législatif, en 1857, par les suffrages de l'opposition contre M. Legrand, l'un des muets de la majorité du régime autoritaire.

Réelu au même titre, en 1863, par 19,326 voix sur 31,475 votants, M. Plichon s'est classé parmi les conservateurs catholiques libéraux. Ses discours et ses votes ont toujours été en parfaite conformité avec les principes de la politique qui veut l'ordre et la liberté sans révolution.

Orateur très versé dans les questions économiques et de droit administratif, il a pris souvent la parole et fourni de très utiles observations sur la grave question des traités de commerce.

Les relations et les liens qui l'unissent aux électeurs de la première circonscription du Nord, n'ont pas permis au ministère

Rouher et de Forcade de lui susciter un concurrent sérieux aux dernières élections générales.

M. Plichon appartient à la réunion du centre gauche ; il a toujours fait partie de la fraction la plus ferme de ce groupe parlementaire. L'un des premiers, il s'est prononcé pour le vote affirmatif dans le plébiscite, quoique lié de relation avec MM. Buffet et Daru.

Presse. — R. DE DA MADELAINE.

Nous lisons dans une correspondance de Paris :

La nomination de MM. de Gramont, Plichon et Mége prouve que le chef de l'Etat recherche pour ses auxiliaires plutôt des hommes de savoir que des hommes de parti. Encore une nouveauté, et des plus importantes. Le moment est venu, en effet, de sortir de la tradition d'après laquelle, depuis le ministre jusqu'au sous-préfet, depuis le chef de grande administration jusqu'au plus modeste commis, les faveurs et les honneurs appartaient à un certain nombre de familles, comme qui dirait par droit héréditaire.

Le fonctionnarisme, lui aussi, a besoin d'être démocratisé. On a pris trop longtemps pour devise : Au plus protégé ! il convient d'adopter pour formule : Au plus méritant ! le patriciat, qui s'adonne d'ailleurs très honorablement au talent et au devoir, gardera une part considérable dans la direction des affaires, la bourgeoisie y interviendra plus largement, enfin la classe laborieuse elle-même, pour ceux de ses enfants qui ont une aptitude exceptionnelle, verra s'ouvrir la barrière qui jusqu'alors lui était à peu près fermée.

Ce sera là, qu'on ne s'y trompe point, une des forces en même temps qu'un des mérites du régime actuel. Trop aller du côté du peuple, non ; y aller selon le droit et la justice, oui.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 mai 1870. (N° 4)

L'AFFAIRE

LA RUE DE VAUGIRARD

PAR TURPIN DE SANSAY

L'Idiot.

Le 13 septembre 1821, une scène étrange se passait dans un appartement de la rue des Mathurins-Saint Jacques, à Paris.

Il était huit heures du matin, environ. Dans une des pièces de cet appartement, parée de confortables meubles en noyer, entretenus avec une propreté minutieuse, une femme de soixante à soixante-dix ans, de petite taille, aux

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

cheveux blancs jaunes, à la main courte et potelée, à la physionomie bienveillante et rusée à la fois, trottinait un plumet à la main.

A quelques pas d'elle, et assis sur une chaise, un grand garçon aux yeux bleus, à la figure hébété, la fixait d'un regard atone.

Ces deux personnages étaient : la veuve Houet et son fils Germain, idiot de naissance.

Autant la mère était vive, alerte, autant le fils paraissait indolent.

La nature avait refusé le feu divin de l'intelligence à cet être, qu'elle s'était plu à combler de tous les dons physiques.

En effet, Germain, avec ses traits réguliers, ses membres forts et bien proportionnés, eût pu servir de modèle à un artiste.

Malheureusement, il était idiot.

Cependant, malgré cela, à cause de cela plutôt, le pauvre enfant inspirait à sa mère une affection sans bornes.

La veuve Houet avait pour son fils cette tendresse ineffable que Dieu a placée au cœur des mères, pour leurs enfants quand ils sont malheureux ou faibles.

Son petit Germain passait avant toutes choses. Pour lui, cette bonne mère eût fait d'immenses sacrifices ; elle eût même prodigué l'argent, pour lequel elle avait un si grand amour.

La veuve Houet était avari.

On disait, dans le voisinage, que l'or était son Dieu, et qu'elle économisait au point de se priver des aliments nécessaires à la vie.

Quand la veuve Houet eut fini d'épousseter ses

meubles, — besogne qu'elle ne laissait jamais faire à sa femme de ménage, sous le prétexte qu'elle rayait le bois et le vernis, — elle s'arrêta devant l'idiot et le contempla en silence.

Puis, avec un accent de tendresse :

— Mon Germain, dit-elle, vois donc comme il fait beau !... Ce soleil d'automne ne te donne-t-il pas envie de te promener ?

— Promener, répéta l'idiot ; les bois... les loups...

— Tu ne veux pas ?

— Non... peur...

— Pauvre enfant !... soupira la veuve.

Et elle reprit :

— Mais je serai avec toi.

— Avec toi... fit d'une joie enfantine le malheureux Germain, avec toi... toujours... toujours...

Et, d'un élan, qu'on ne pouvait soupçonner dans cette intelligence obscurcie, Germain se précipita vers sa mère, qu'il couvrit d'affectueux baisers.

— Cher enfant, comme il m'aime !... fit la veuve Houet.

Elle continua :

— Si tu veux bien, après déjeuner, nous prendrons une voiture ?

— Pourquoi faire ? interrogea le malheureux.

— Pour aller nous promener ensemble.

— Ah !... oui... bon !

— Nous garderons la voiture toute la journée, et nous irons même à Versailles.

— Versailles ?...

— Ou ailleurs ; car, pour toi, je ne regarde pas à l'argent.

— De l'argent ?...

— Oui, viens voir... Tiens, là, dans ce secrétaire... Oh ! sois tranquille, quand je mourrai, je te laisserai bien riche, va !...

— Et... sour Marie ?

— Tiens, regarde... reprit la veuve Houet, qui avait ouvert son secrétaire et montrait à son fils des piles d'or et des liasses de billets de banque.

Mais Germain, malgré les efforts de sa mère pour réveiller sa nature engourdie, semblait rester sur une idée qui l'avait frappé.

— Sour Marie... sour Marie continua-t-il.

— Mais regarde donc ! dit la vieille dame, avec un sourire de satisfaction ; comme cela sonne bien !

— Sour Marie... sour Marie continua-t-il.

— Eh bien ! ta sour ; que lui veux-tu ?

— Argent... beaucoup... pour elle...

A ces mots, la figure de la vieille femme devint sombre et sévère.

Ne me parle jamais de Marie ! fit-elle avec un accent concentré ; ne m'en parle jamais, entends-tu !...

Germain répéta avec obstination :

— Marie... Marie...

— Tais-toi !... je la hais autant que je l'aime, toi, mon enfant !... Elle... c'est une mauvaise fille !...

L'idiot se mit à pleurer.

Quand la veuve Houet était en colère, rien ne

l'arrêtait, il fallait qu'elle s'expliquât catégoriquement.

Aussi reprit-elle, sans tenir compte des larmes de son fils :

— C'est une malheureuse, dont je ne veux plus entendre parler... Oh ! la coquine, si je la tenais !...

— Marie... bonne... m'aime bien... fit l'idiot d'une voix tremblante.

— Elle, bonne !... une mendicant qui vient à chaque instant me soutirer de l'argent !... le tien, mon enfant chéri.

L'idiot sembla retrouver son calme.

— Si, au moins, reprit la veuve Houet, Marie était restée avec nous, au lieu de...

— Ah !... Robert... fit l'idiot, comme éclairé par un rayon d'intelligence.

— Oui, Robert, qui nous assassinerait, s'il l'osait, pour s'emparer de notre dernier morceau de pain !...

En ce moment, un coup de sonnette retentit. Instantanément, le visage de la vieille femme prit le masque de la défiance.

D'un geste rapide, elle referma son secrétaire et alla ouvrir.

Un homme entra.

À la vue du nouveau venu, M^{me} Houet ne put retenir une exclamation de surprise.

— Robert !... vous, ici ? fit-elle.

— Moi-même, en chair et en os, ricana le loustic.

— Vous venez, sans doute, me demander de l'argent ?... Je vous prévins que c'est inutile.

Adresses à l'Empereur.

LA COUR IMPÉRIALE D'ALGER.

Sire,
A la nouvelle des exécrables complots qui se trament contre les jours de Votre Majesté et l'ordre social, la cour impériale d'Alger a éprouvé un profond et unanime sentiment d'indignation et de tristesse.
Elle remercie la Providence d'avoir déjoué l'exécution de ces sinistres desseins, et forme les vœux les plus sincères pour le pacifique accomplissement de la transformation qui, grâce à la généreuse initiative de votre Majesté, s'opère dans nos institutions et doit avoir pour résultat l'étroite union de l'Empire et de la liberté.

LA COUR IMPÉRIALE DE PAU.

Sire,
La France vient de manifester encore ses sentiments pour votre personne et votre dynastie. Quand d'odieux complots ont menacé les jours de l'Empereur, l'indignation publique a éclaté. Quand d'impuissantes hostilités ont jeté un défi à l'Empire, le suffrage universel a répondu.
Continuez votre œuvre, Sire, et que Dieu ne cesse de la protéger ! C'est le vœu le plus ardent de la cour impériale de Pau, dont Votre Majesté connaît le dévouement et la fidélité.

LA COUR IMPÉRIALE DE TOULOUSE.

Sire,
La France a répondu à votre appel.
Après vous avoir mis à sa tête, après vous avoir accordé les ratifications que vous lui avez demandées, elle vient d'adhérer à la transformation du régime impérial, et, cette fois encore, le nombre imposant de ses suffrages a donné une éclatante consécration à votre dynastie.
Quelle est la nation qui a jamais décerné une pareille gloire à son souverain ? Mais aussi quel est le souverain qui l'a méritée par une plus loyale association du pays à son gouvernement.

Sire, jouissez de votre triomphe. Les méchants peuvent concevoir les forfaits les plus inouis, mais Dieu arrête leurs complots et il couvre de son égide un Prince dont la vie est plus que jamais un gage de progrès et de conciliation.

LA COUR IMPÉRIALE D'AGEN.

Sire,
Une faction révolutionnaire, ennemie de tout ordre social, a osé encore une fois menacer la vie de Votre Majesté. En acclamant la constitution qui rallie autour de votre gouvernement tous les vrais amis de la liberté, la France vient de protester contre cet odieux complot.
La cour impériale d'Agen s'associe avec bonheur à cette imposante manifestation. Elle remercie Dieu d'avoir préservé les jours si précieux de Votre Majesté pour Lui permettre d'accomplir la grande mission que la Providence Lui a confiée.

LA COUR IMPÉRIALE D'ANGERS.

Sire,
La magistrature proteste avec tous les honnêtes gens contre les complots dont Votre Majesté a été menacée.
La cour impériale d'Angers, fidèle aux sentiments qui l'ont toujours inspirée, attend de la grande manifestation par laquelle la France vient de prononcer librement sa volonté, l'apaisement des passions et la sécurité de l'avenir.

Robert, — car l'arrivant n'était autre que le gendre de la veuve Houet, — donna à sa physionomie un air de componction railleuse, et suivit sa belle-mère dans la pièce où se trouvait l'idiot.
Au physique le gendre de la veuve Houet était un homme grand et sec.
Son masque était long et anguleux.
Ses yeux évitaient de regarder fixement.
Il paraissait manquer d'assurance et être dominé par une crainte continuelle.
Et pourtant, malgré cette apparence, Mme Houet disait à qui voulait l'entendre que son gendre était un misérable capable de tous les crimes, et dont il fallait se défier.
D'où venait cette appréciation rigoureuse de la mère de Germain, si dévouée d'ordinaire dans ses affections de famille ?
Probablement de ce que, depuis 1813, époque à laquelle il avait épousé la fille de la veuve Houet, Robert avait constamment extorqué à sa belle-mère de fortes sommes d'argent.
Plusieurs fois, même, les demandes du gendre avaient été entremêlées de réticences, sous lesquelles Mme Houet avait deviné des menaces.
Du reste, la mère de Germain n'avait fait à personne un mystère de ses craintes, et, même, plusieurs voisins l'avaient entendu dire : « Qu'un jour ou l'autre elle périrait de la main de ce sournois de Robert. »
— Enfin, reprit la veuve Houet d'un ton peu amical, pourquoi venez-vous ici ?
— Oh ? je ne viens pas... aujourd'hui... vous demander d'argent, répondit Robert, quoi-

Elle demande à la Providence de protéger toujours Votre Majesté.

LA COUR IMPÉRIALE DE BASTIA.

Sire,
Dieu protège toujours la France et l'Empereur. Que Votre Majesté daigne agréer l'hommage respectueux des sentiments qu'ont fait éprouver à votre cour de Bastia les odieux attentats qui ont si heureusement échoué.
Le crime est impuissant, Sire, contre le droit que vous tenez du Peuple, et à ces entreprises la France répondit par des milliers de voix. Ces acclamations sont à la fois pour l'Empereur et pour l'Empire, car on doit dire aujourd'hui comme Bossuet, et avec plus d'à-propos peut-être : « C'est le bonheur de nos jours que l'estime se puisse joindre avec le devoir, et qu'on s'attache autant à la personne du prince qu'on en vénère la puissance et la majesté. »

LA COUR IMPÉRIALE DE RENNES.

Sire,
Un complot des plus audacieusement combinés menaçait à la fois la vie de Votre Majesté, nos institutions, la société même. Mais Dieu ne cesse pas de protéger la France, et le crime a échoué devant la vigilance et la fermeté du gouvernement. Désormais, Votre Majesté peut accomplir ses glorieuses destinées, assurer l'intime alliance de la liberté et de l'ordre, et fonder sur l'Empire héréditaire la sûreté et la prospérité nationales.

Sire,
La grande voix du pays domine et condamne à l'impuissance les violentes clameurs, les machinations coupables et les stériles agitations de l'esprit de parti. Elle a répondu à votre appel par une éclatante manifestation d'une volonté libre, et acclamé de nouveau l'auguste élu du dix décembre et la dynastie napoléonienne.
La cour impériale de Rennes, s'associant vivement au sentiment public, dépose aux pieds de Votre Majesté l'hommage de sa respectueuse et inaltérable fidélité.

Nouvelles d'Espagne.

Nous résumons comme il suit, d'après les correspondances et la télégraphie, les plus récentes nouvelles de la Péninsule :

Espartero a décliné l'offre de la candidature au trône que lui a faite le maréchal Prim. Le duc de la Victoire a répondu à l'envoyé du comte de Reus, qu'il « ne croyait pas pouvoir faire le bonheur de la nation espagnole. » Modestie digne d'un sage doublé d'un homme d'esprit.

Espartero écarté, voici le maréchal Serrano qui va, dit-on, entrer en scène. Un télégramme annonce que le conseil des ministres aurait résolu de conférer au régent les attributions royales, dans le cas où il serait impossible de trouver actuellement un candidat.

Cette information nous paraît un peu fantaisiste. Comment admettre, en effet, que le duc de la Terre accepte bénévolement un rôle d'utilité, après avoir joué un personnage principal ? Que signifierait, du reste, cette investiture d'attribution royale qui ne serait pas la royauté ? Est-ce que le régent n'exerce pas tous les pouvoirs royaux ? Le droit public des peuples modernes a excellé dans la subdivision des variétés de la royauté ; mais des rois par à peu près, des rois intermédiaires, on n'en a point vu encore.

— cependant, mon bourgeois soit à sec...
— Selon votre honorable habitude, du reste.
Robert garda le silence ; puis, d'une voix pour ainsi dire timide :
— Belle-mère, fit-il je vous apportais mes excuses...
— Des excuses ?
— Oui. J'ai regret de ma conduite ; la dernière fois...
— Il suffit, interrompit vivement la vieille dame ; vous pouvez vous retirer.
Elle désigna la porte à Robert. Mais ce dernier affecta de ne pas avoir compris l'injonction de ce geste.
— Du reste, continua-t-il, il ne pouvait pas venir dans mon idée, à cette heure, de vous demander, de l'argent...
A ces mots, Germain, — que la veuve Houet avait complètement oublié depuis l'arrivée de son gendre, — Germain montra le secrétaire et se mit à murmurer :
— Là... là... argent pour sœur Marie...
Robert jeta sur le meuble un regard de convoitise.
— Bon ! se dit-il ; ça pourra se trouver plus tard.
A la révélation de l'insensé, la veuve Houet avait éprouvé un sentiment d'instinctive terreur.
— Pauvre enfant ! fit-elle avec intention ; il ne sait ce qu'il dit !... Depuis ce matin, sa pauvre tête est plus faible que jamais. — Bref, poursuivit-elle d'un ton sec, s'adressant à Robert :
— Puisque vous n'avez pas besoin d'argent,

Madrid, 18 mai.
Hier, dans une longue conférence avec les principaux membres de la majorité, le maréchal Prim a exposé la situation de la candidature au trône ; il a conclu à la nécessité de donner au Régent les attributions royales.
Le bruit court que quelques progressistes veulent, avant de voter ces attributions, demander aux Cortès un vote excluant du trône les Bourbons des deux branches.
Le bruit court que le refus du Maréchal Espartero ne serait pas définitif, et qu'il accepterait la candidature au trône s'il était nommé par les Cortès.

L'expédition Algérienne

Le Journal officiel publie sur l'expédition du général de Wimpffen, un rapport d'ensemble dont voici le texte :

Une expédition dirigée par le général de Wimpffen, commandant la province d'Oran, vient d'obtenir en quelques semaines de brillants succès militaires et des résultats politiques importants.

Depuis longtemps l'attitude des tribus nomades qui bordent la frontière du Maroc était, par nos populations fidèles du sud, un sujet de perpétuelles alarmes. A la suite d'incursions heureuses sur notre territoire, des tribus puissantes, enrôlées sous la bannière de la secte religieuse et guerrière des Ouled sidi Cheik, étaient parvenues à cimenter entre elles, au commencement de l'hiver, une véritable coalition.

La gravité de cette situation et le désir d'écartier toute chance de complication militaire au moment où l'Algérie touchait à une ère nouvelle, ne permettaient plus de différer l'emploi des mesures promptes et décisives. Châtier sur le territoire limitrophe, avec l'assentiment du gouvernement marocain, des populations qui ne reconnaissent aucune autorité, rassurer les habitants de Ksour, nos alliés, empêcher Si Kaddour, chef des Ouled Si Cheik, de tenter le renouvellement des événements de 1864, étendre enfin jusqu'aux extrémités du Maroc le prestige du nom français, telle est la mission qui fut confiée au général Wimpffen, et dont il vient de s'acquitter avec autant de talent que de bonheur.

Nos troupes ont supporté bravement les fatigues de marches dont l'ensemble représente près de 400 lieues, et quand, dans deux combats, elles se sont trouvées aux prises avec l'ennemi, leur énergie et leur entraînement ont promptement triomphé de tous les obstacles.

Parti d'Oran au milieu de mars, M. le général de Wimpffen s'est dirigé vers l'Oued-Guir. Le 14 avril, il se trouvait sur les bords de cette rivière, en présence de plus de 5,000 combattants, retranchés dans une position qu'ils considéraient comme inexpugnable. Les contingents des Doni-Menia, des Ouled-Djerir et des Ouled-Amour étaient décidés à tenter le sort des armes.

Le 15, sous la protection d'un feu très-vif d'artillerie, nos colonnes franchissaient la rivière et, après un combat acharné, repoussaient l'ennemi dans le plus complet désordre.

Le lendemain, les dissidents, découragés, demandaient l'aman et remettaient entre nos mains, à titre d'otages et comme garantie de soumission, onze de leurs principaux chefs.

Nos pertes étaient relativement peu importantes ; celles de l'ennemi, au contraire,

à tout péché miséricorde ! Et, puisque je me repens...
— Vous, Robert ?... Mais, j'y songe... Vous voulez peut-être attenter à ma vie !...
— Moi, vous tuez ? reprit-il avec un accent de voix étrange, en voila une idée drôle !
— Tuer maman !... interrompit l'idiot, chez lequel l'amour filial venait de produire un éclair intellectuel. Veux pas !... veux pas !...
— Vous le voyez fit la veuve ; ce pauvre innocent, même a de tristes pressentiments...
— Bast ! un fou !... grommela Robert, en haussant les épaules.
— Assassin !... méchant !... hurlait l'insensé, en montrant du doigt le mari de sa sœur.
— Petit misérable, te tairas-tu ! cria Robert en menaçant le pauvre idiot.
— Ah ! ah ! ah ! lui, lâche... lui, assassin... moi, perdre lui... sauver bonne Marie... Ah ! ah ! ah !
Et l'idiot retourna tranquillement prendre sa place près de la fenêtre.
— Vous voyez, objecta la veuve Houet, qu'il est impossible que j'aïlle chez vous... Je ne puis laisser Germain seul.
— C'est un prétexte, belle-maman ; n'avez-vous pas une femme de ménage pour le garder.
— Je vous le répète c'est impossible !
— Il n'y a rien d'impossible à une mère qui veut embrasser sa fille, insinua Robert.
Malgré les raisons données par son gendre, la veuve Houet persévérait dans son refus.
Robert allait donc quitter la place, lorsque

s'élevaient à plusieurs centaines de morts et de blessés.

En s'avançant sur le territoire marocain, le général de Wimpffen avait laissé une partie de ses impédimenta au ksar Bou-Kais, poste militaire dont la garnison ne comptait que 4 officiers et 170 hommes. Commandée par un officier d'une rare valeur, M. le capitaine du génie Pamard, cette petite troupe a su se défendre avec succès contre des forces infiniment supérieures.

Du 9 avril au 21, elle a été attaquée à deux reprises par les Arabes, qui ont payé cher leurs tentatives, tandis que la garnison, protégée par des murailles crénelées, perdait 2 hommes seulement.

Le 19, le général Wimpffen revenait vers le nord, marchant à la rencontre de la colonne de la Jaille, qui lui amenait un ravitaillement à Mengoub.

En arrivant, le 22, au ksar Bou-Kais, il apprît les engagements qui avaient eu lieu en son absence.

Les contingents des Beni Guil et des Ouled en Nacem, auteurs des agressions repoussées, s'étaient, à notre approche, retirés vers Ain Chair. Ils avaient combattu à l'instigation de Sidi Cheik ben Taieb. Ceux qui leur donnaient asile n'avaient cessé, depuis plusieurs années, de prêter un concours actif au marabout. Si Kaddour ben Hamza ; faisant cause commune avec les Ouled sidi Cheik, ils avaient, au mois de janvier dernier, pris part à la razzia dont les Haminas, l'une de nos tribus, avait été victime. Le général crut l'instant favorable pour tirer une éclatante vengeance de ceux qui restaient à châtier.

Arrivé devant Ain Chair le 24 au matin, il essaya d'abord, par de sages conseils, d'amener les habitants à composition. L'accueil fait à ses ouvertures lui montra promptement qu'il serait nécessaire de recourir à la force.

Une première reconnaissance, exécutée le jour-même, permit de constater que l'oasis était envahie par trois de ses faces par des bois de dattiers qui facilitaient puissamment la défense. Quelques coups de canon, tirés sur un ksar fortifié, donnèrent à l'ennemi une première leçon.

Une partie de la journée du 25, se passa en négociations. Enfin, vers quatre heures du soir, après avoir épuisé tous les moyens de conciliation et tenté un dernier effort pour épargner à la population d'Ain Chair les malheurs d'un assaut, le général donna le signal de l'attaque. L'offensive fut prise sur quatre points différents ; au bout de peu d'instants, l'oasis était enlevée et tous ses défenseurs, refoulés dans le ksar, voyaient jusqu'à la chute du jour leurs dernières lignes écrasées de feu.

L'heure avancée, les pertes de l'ennemi, l'importance enfin du résultat obtenu, décidèrent le général à ne pas pousser plus loin son succès. Il était certain que la nuit porterait conseil et rendrait inutiles de nouveaux sacrifices.

En effet, le 26 au matin, la population d'Ain Chair faisait sa soumission. Elle s'engageait à vivre en amitié avec nos tribus et à ne plus prêter appui aux entreprises de Si Hamza. Dès le lendemain, nos nouveaux alliés donnaient la preuve de leur sincérité, et informant notre colonne de l'approche de contingents nombreux commandés par un des fils de Sidi Cheik ben Taieb, et en offrant de se joindre à nous pour les combattre.

L'effet moral de la journée du 25, et

sans doute aussi de prudents avis, ont suffi pour décourager les nomade et leurs chefs. Tous, sans livrer combat, ont repris la route du désert.

Le général de Wimpffen a dû quitter Ain Chair, le 28 avril, pour reprendre la route d'Ain ben Khelil. Si rien n'est venu modifier son itinéraire, il y est arrivé le 7 mai. La colonne avait reçu, le 25, un ravitaillement de quinze jours de vivres, et sur la route qu'elle était appelée à parcourir, elle était certaine de ne point manquer d'eau.

La soumission des Doni Menia et la chute de l'oasis d'Ain Chair sont destinées à produire un effet considérable dans toute la région qui borde la frontière du Maroc. C'est à Ain Chair que les tribus nomades du sud-ouest emmagasinaient leurs approvisionnements : c'est là que le parti de l'insurrection puisait ses forces les plus actives. L'expédition qui se termine aujourd'hui assure donc à nos frontières de la province d'Oran une tranquillité qu'elles n'avaient jamais connue jusqu'à ce jour.

Les troupes de la colonne Wimpffen viennent d'ajouter une nouvelle et brillante page aux fastes de l'armée d'Afrique. En frappant des tribus qui se croyaient à l'abri de nos coups, elles ont rendu à la colonie un service signalé.

Les difficultés considérables tenant aux distances, à la nature des régions traversées et jusqu'à présent peu connues, à la nécessité d'assurer à nos colonnes les vivres, les approvisionnements de toute nature pour une durée de plus de quarante jours, n'ont pas un seul instant arrêté nos troupes dans leur marche victorieuse.

Nos pertes se sont élevées, dans les journées des 24 et 25 avril, à 16 tués dont 4 officiers et 130 blessés.

Les pertes du combat du 15 sont moins considérables, mais le détail n'en est pas encore exactement connu.

L'armée d'Afrique inscrit cette fois encore de nouveaux noms sur la liste de ceux qui sont morts sur le champ de bataille pour la défense des intérêts français. Elle conservera fidèlement leur souvenir et les traditions d'honneur et de dévouement qui leur survivent.

Nouvelles du jour

— On considère comme certaine la nomination du prince de la Tour d'Auvergne à l'ambassade de France à Vienne.

— La *Marseillaise* a publié, hier soir, un numéro exceptionnel, à 50 centimes, qui a été saisi aujourd'hui. La saisie serait motivée par la publication d'une pièce de vers intitulée : les *Argousins de la presse*.

— L'Empereur, donnant le bras à M. le vice-amiral Jurien de la Gravière, s'est promené dans l'après-midi sur la terrasse du bord de l'eau, dans le jardin des Tuileries.

— On dit que la commission du budget a adopté l'amendement qui réduit de moitié la taxe d'octroi qui pèse sur l'entrée des vins dans Paris. si ce bruit se confirme, il causera une grande satisfaction d'abord parmi les habitants de la capitale, puis dans nos départements vinicoles.

— L'ouverture du camp de Châlons est définitivement fixée au mercredi 1^{er} juin.

l'idiot vint lui prêter un concours inattendu.

En effet, à la grande surprise de la vieille dame Germain, quittant la fenêtre, s'approcha de son beau-frère.

— Marie !... fit-il avec une intonation pleine de tristesse, Marie... malheureuse... voir Marie. Et Germain, l'affliction peinte sur les traits, alla s'asseoir, triste et morne, à l'autre extrémité de la chambre.

A cet appel indirect, adressé à son cœur par l'enfant adoré, la veuve Houet devint indécise.

Robert renouvela ses instances ; il fit une peinture touchante de la douleur incessante de sa femme, depuis la scène qui avait amené la rupture.

— Enfin, conclut-il, belle-mère, si vous n'acceptez pas notre invitation, — acceptation qui sera le gage de notre pardon, — je crains bien que ma pauvre femme, dans l'état où elle se trouve...
— Que voulez-vous dire ?

Robert se pencha vers sa belle-mère et prononça quelques mots à voix basse.

Le visage de la veuve s'illumina soudain d'une radieuse expression de joie.

— Pourquoi garder le mystère !... exclama-t-elle, j'accepte votre invitation... Je serai chez vous ce matin même, à dix heures.

Sur cette assurance, Robert se leva et sortit.

La suite au prochain numéro.

Les grandes manœuvres de cavalerie et de génie commenceront seulement lors de l'arrivée du Prince-Impérial, c'est-à-dire au 15 Juillet.

— On assure que M. Gustave Lambert est enfin parvenu à compléter les 500,000 fr. qui lui étaient nécessaires pour entreprendre son expédition au pôle Nord. Le *Bo-réal* partira très prochainement du Havre.

— Nous croyons savoir que le prince Napoléon doit quitter très prochainement Paris pour faire un voyage en Egypte au canal de Suez.

— Le travail de la commission du budget avance rapidement. On pense qu'il pourra être terminé pour le 1^{er} juin.

— Avant hier matin a eu lieu l'enterrement de l'agent Cotel, mort le jour précédent, des suites de la blessure qu'il reçut à l'attaque de la barricade de la rue Saint-Maur. On se rappelle qu'un pavé lancé du haut d'un omnibus lui avait fracassé le crâne. L'assistance était nombreuse et comprenait environ quatre mille personnes parmi lesquelles un grand nombre de magistrats. Le deuil était conduit par le préfet de police lui-même. Derrière lui venaient MM. Lefevre d'Ellenaury, chef de cabinet; Duvergier, secrétaire-général; Lagrange commissaire de police des affaires politiques; puis, MM. Metetal, Lecour, Lasnier, etc., chefs des diverses divisions. Toute la police municipale y assistait en uniforme, son chef M. Nusse, en tête, et tous les officiers de paix. Le service a été fait à l'église Saint-Séverin où le curé de la paroisse a prononcé un discours très ému. De là, le cortège s'est rendu au Cimetière Montparnasse et a assisté presque tout entier à l'inhumation. Cotel laisse une veuve et cinq enfants dont l'avenir est heureusement assuré par la préfecture de police. Une pension d'environ 1,500 fr. leur sera faite, indépendamment des dons particuliers.

— Il y a quelque jours, le *Figaro* publiait une lettre de M. Gustave Flourens, dans laquelle le farouche républicain demandait humblement à l'Empereur de succéder à son père dans sa chaire au collège de France. Aussitôt M. Gustave Flourens de donner un démenti solennel au *Figaro* et à tous les journaux qui avaient reproduit ce document. Aujourd'hui, en réponse à ce document, le *Figaro* publie l'autographe de la lettre.

M. Gustave Flourens va-t-il nier sa signature ?

(Public.)

Le *Journal officiel* publie les nominations suivantes :
Evêque de Nantes : M. l'abbé Fournier, curé à Nantes.
Evêque d'Evreux : M. l'abbé Grolleau, curé à Saumur.

On annonce la mort du général Goyon. Plusieurs journaux assurent que M. de La Guéronnière aurait donné sa démission d'ambassadeur à Bruxelles.

Madrid, 28 Mai.

Le maréchal Espartero a écrit une lettre dans laquelle il déclare refuser la candidature au trône, vu son âge avancé et l'absence de descendance.

Pour extrait A. Layton

Bulletin Judiciaire.

La 6^e chambre du tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire de la *Marseillaise*, traduite pour le double délit d'offenses envers l'Empereur et d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement. M. Francis Eone, inculpé a été condamné à trois mois de prison et 5 mille francs d'amende et M. Barberet, gérant du journal, à un an de prison et 10,000 francs d'amende. Le tribunal a prononcé, en outre, la suspension de la *Marseillaise*, pendant deux mois.

Le *Rappel* a reçu deux citations pour Vendredi devant la 7^e chambre correctionnelle MM. Albert Barbieux, gérant et Auguste Vacquerie, rédacteur de ce journal, sont poursuivis pour délits d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement. Ce délit a été relevé dans un article du 7 mai. Le même délit résultant d'un article du 8 mai, a fait assigner devant la même chambre, MM. Albert Barbieux et Charles Honas.

Le gérant du *Rappel* et M. François Hugo sont aussi assignés pour attaque aux droits et à l'autorité que l'Empereur tient de la constitution et pour excitation à la haine du gouvernement (Article du numéro du dix mai).

— La cour impériale de Paris a confirmé aujourd'hui le jugement rendu contre

M. Mirés sur la plainte en diffamation de l'expert Monginot.

Chronique locale

Table with 3 columns: JOURS, FÊTES, FOIRES. Rows include Diman. s. Félix, Lundi. Les Rogat., Mardi. Notre-dame de B. S. s. Grégoire, Mercr. ASCENTION, Jeudi. Marie N., Vend. s. Germain, Samedi. s. Germain.

Les souscripteurs aux débats du Corps législatif, recevront avec le numéro de ce jour, les suppléments 18 et 19.

L'esprit charitable de l'Impératrice s'inspirant sans cesse en intentions nouvelles; S. M. a résolu de faire don, à tout chef de famille qui lui en adresse la demande apostillée par l'autorité ecclésiastique, d'un costume de premier communiant où de première communiant.

Itinéraire

DU CONSEIL DE RÉVISION.

- Le 28 mai, à Cahors, à 2 heures du soir, pour les étrangers au département.
Le 30, à Cahors, à 10 heures du matin.
Le 31, à Cahors, à 11 heures du matin.
Le 1^{er} juin, à Gourdon, 9 heures du matin.
Le 2, à Souillac, 10 heures du matin.
Le 3, à Payrac, 9 heures du matin.
Le 4, à St-Germain, 2 heures du soir.
Le 5, à Lauzès-du-Lot, 2 heures du soir.
Le 6, à Limogne, 10 heures 1/2 du matin.
Le 7, à Cajarc, 9 heures du matin.
Le 8, à Figeac (Est), 9 heures du matin.
Le 9, à Figeac (Ouest), 2 heures du soir.
Le 10, à Latronquière, 11 heures du matin.
Le 11, à Lacapelle, 9 heures du matin.
Le 12, à Livernon, 9 heures du matin.
Le 13, à Castelnaud, 9 heures du matin.
Le 14, à Lalbenque, 3 heures du soir.
Le 15, à Cahors (Nord), 9 heures du matin.
Le 16, à Cahors (Sud), 3 heures du soir.
Le 17, à Luzech, 2 heures du soir.
Le 18, à Montcuq, 9 heures du matin.
Le 19, à St-Géry, midi.
Le 20, à Puy-l'Evêque, 2 heures du soir.
Le 21, à Labastide-Murat, 10 heures du matin.
Le 22, à St-Céré, 10 heures du matin.
Le 23, à Bretenoux, 10 heures du matin.
Le 24, à Vayrac, 9 heures du matin.
Le 25, à Martel, 9 heures du matin.
Le 26, à Gramat, 9 heures du matin.
Pour les remplacements et substituants, à Cahors, les 7 et 14 juillet.

Classe de 1869

Sous-répartition des hommes affectés au département du Lot.

Table with 2 columns: Location, Number of men. Rows include Cahors (Nord), Cahors (Sud), Castelnaud, Catus, Cazals, Lalbenque, Lauzès, Limogne, Luzech, Montcuq, Puy-l'Evêque, St-Géry, Bretenoux, Cajarc, Figeac (Est), Figeac (Ouest), Lacapelle, Latronquière, Livernon, St-Céré, Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, Martel, Payrac, St-Germain, Salviac, Souillac, Vayrac.

MAIRIE DE CAHORS.

Monsieur le Rédacteur en Chef, J'ai la satisfaction de vous annoncer que l'ajustage des nombreuses pièces à remplacer à la machine hydraulique est terminé depuis mardi; que sa marche est régulière et que la distribution d'eau en ville pourra être reprise probablement demain, si le travail du reste du jour et de la nuit donne dans les bassins un approvisionnement suffisant pour les cas d'incendie que la prudence commande de prévoir.

Agréé, Monsieur, le Rédacteur en Chef, l'expression de mes sentiments très-distingués, Le Conseiller Municipal délégué, DE FLAUJAC. Pour la chronique locale : A. Layton.

Départements

Fêtes de Charité

A AGEN.

La ville d'Agen vient de traverser une série de fêtes, dont elle gardera un long et charmant souvenir, ajoutons, dont elle peut être fière, car toutes les forces vives de la cité s'y sont magnifiquement affirmées.

La cavalcade historique, que la pluie torrentielle de lundi, avait mise dans une véritable déroute, a pu sortir le lendemain mardi, et quoique le chiffre des étrangers fût sensiblement diminué, elle a encore trouvé sur son passage une foule considérable.

On sait que le sujet choisi était une épisode de la guerre de religion qui dura de 1621 à 1622, l'Entrée de Louis XIII et d'Anne d'Autriche dans Agen.

Ce sujet présentait de grandes ressources de mise en scène. Il a été traité avec une richesse et une ampleur qui a dépassé toutes les espérances.

Grâce au dévouement d'une vaillante et importante fraction de la jeunesse agenaise, grâce au concours si précieux du 2^{me} régiment de chasseurs, le cortège réglé par un de nos honorables concitoyens M. Miraben, avec une science et un bon goût remarquables, offrait un aspect des plus brillants.

Ce n'était point là une vaine pompe théâtrale, c'était une grande représentation historique qui a ému et charmé tous les spectateurs.

L'exécution des costumes avait été confiée à M. Villot, de Paris, dont la réputation déjà si bien établie a reçu, dans la journée d'avant-hier, une nouvelle et flatteuse consécration.

C'était merveille de voir le grand air et l'excellente tenue de tous ces groupes de seigneurs, de dames d'honneur, de mousquetaires, de pages, d'écuyers, de hérauts d'armes, de soldats aux uniformes variés, de queteurs à pied et à cheval!

Sur nos boulevards, sur nos places publiques, sur toutes nos grandes voies, le défilé présentait le plus magnifique coup d'œil.

Les principaux personnages, Louis XIII, la Reine, le cardinal de Retz, le comte de Luynes, le capitaine Valence, le commandant Chalais, le duc de Mayenne, Bassompierre, de Chevrense, etc., etc., brillamment représentés et entourés de suites riches et nombreuses, passaient sous nos yeux, ravivant dans l'esprit des uns tous les prestiges de l'histoire, offrant aux autres comme une sorte de révélation d'un passé majestueux et grandiose.

Les musiques du 31^{me} de ligne et du cirque Casani, dont les écuyers et écuyères s'étaient si gracieusement mis à la disposition du Comité de la cavalcade, avaient pris place sur des chars et jouaient les plus joyeux airs, auxquels se mêlaient les acclamations et les bravos de la foule.

Sur les flancs du cortège, un essaim d'élégants queteurs en habit de ville, sollicitaient les sentiments charitables des curieux et dans leurs aumônières pleuvaient, de tous côtés, les offrandes à l'indigence.

La cavalcade de fantaisie n'a pas obtenu moins de succès que la cavalcade historique. Les beaux chars de l'Agriculture et de l'Industrie, les chars grotesques de Gargantua, de Mangin et des Animaux, tous dus à l'habile pinceau de décorateurs en renom, MM. Salesses et Beton, de Bordeaux, provoquant, sur leur passage, de chaleureux applaudissements.

M. le président et MM. les membres du comité de direction suivaient le cortège en voiture, et se multipliant aux prix des plus dures fatigues, avec une activité fiévreuse, entraînaient dans les maisons pleines de monde pour y recueillir les dons de la charité.

Partout les plus vives et les plus légitimes félicitations leur étaient adressées.

Partie à midi et demi du faubourg Rouquet, la cavalcade revenait à son point de départ, vers sept heures, après avoir accompli son itinéraire, au milieu d'une véritable ovation.

Le soir le comité a offert un somptueux banquet aux officiers du 2^{me} chasseurs et à divers invités. MM. André et Alfred Laurans, négociants à la Porte-du-Pin, avaient eu la complaisance de prêter, pour cette réunion, un spacieux local que le goût exquis de M^{me} Laurans avait transformé en un délicieux salon de fleurs et de feuillages, au milieu desquels une ornementation militaire, disposée par plusieurs soldats de la garnison, produisait le plus bel effet.

Pendant toute la durée du repas, dont la suoculence fait honneur à M. Barras, propriétaire-directeur de l'Hôtel du Midi,

l'excellente musique du 31^e de ligne a joué, avec une rare perfection, les plus entraînants morceaux de son riche répertoire.

Au dessert, de nombreux toast ont été portés.

Plusieurs traits fort heureux ont émaillé ces toast et soulevé des tonnerres de bravos.

MM. Oustri, Verdier et Bourrières ont, à leur tour, pris la parole.

Enfin M. Courdin s'est fait l'interprète de tous les convives en proposant de boire à MM. Laurans, dont la somptueuse hospitalité a si puissamment concouru au charme du banquet.

En sortant de table, un agréable spectacle nous était réservé. Par les soins du comité, un feu d'artifice avait été installé sur l'emplacement de la place du Pin. Ce feu d'artifice, œuvre de M. Variot, de Bordeaux, a été tiré, vers neuf heures, en présence d'une foule considérable, qui s'est montrée unanime à en louer la belle ordonnance et la brillante exécution.

Plusieurs pièces, d'un effet aussi original que gracieux, ont provoqué des hurrahs d'une joie significative.

Hier, mercredi, à trois heures et demie, le carrousel, donné par le 2^e régiment de chasseurs, sous le commandement de l'intelligent et dévoué M. Dubois, capitaine-instructeur, avait attiré dans la vaste cour de la caserne, où des tribunes avaient été construites pour la circonstance, la plus nombreuse et la plus brillante assistance qu'aucun spectacle ait jamais, croyons-nous, réunie à Agen.

Aux places réservées, où l'on remarquait M. le Préfet, M. le général Ressayre et M. le colonel du 2^e chasseurs, l'élite de la Société du département et des départements voisins, s'était donné rendez-vous, et l'aspect des toilettes féminines était éblouissant.

Les premières, les secondes et jusqu'aux modestes places debout avaient été également envahies bien avant l'heure fixée pour le commencement de la solennité qui surexcitait, depuis si longtemps, la curiosité publique.

Nous sommes heureux de constater que les plus flatteuses prévisions ont été dépassées.

Rien d'émouvant et de grandiose comme ce spectacle!

Les mouvements d'ensemble, les manœuvres les plus compliquées ont été exécutées avec une précision et un entrain qui ont provoqué l'admiration générale.

Les courses de têtes et de bagues ont offert les plus intéressantes péripéties et prouvé l'habileté consommée des cavaliers, officiers, sous-officiers et soldats qui y ont pris part.

Quant à la grande charge en ligne de la fin, elle a fait éclater un enthousiasme qui s'est traduit en plusieurs salves de bravos frénétiques.

Placées sur de hautes estrades, à chaque entrée de la carrière, les musiques du 31^e de ligne et des Frères de l'Ecole chrétienne ont fait entendre de vaillantes symphonies et ont ainsi dignement complété l'éclat incomparable de cette fête équestre et militaire.

Cinq prix d'une valeur importante : une selle anglaise; avec mors et bride, un pistolet revolver, une montre en or, une montre en argent et une pipe cummer, ont été offerts par le Comité aux vainqueurs des courses de têtes et de bagues qui, selon un chevaleresque usage, sont venus les recevoir des mains de deux des plus élégantes jeunes femmes de la Société agenaise : M^{me} de Galard et G. Menne.

Un temps splendide a favorisé les deux journées dont nous venons de retracer le bref historique.

Nous voudrions maintenant, fidèle écho de l'opinion publique, payer à chacun des organisateurs de ces belles fêtes un tribut d'éloges bien mérité; mais dans la crainte d'oublier involontairement quelques noms, au milieu d'un si grand concours de dévouements, nous nous bornerons à confondre dans un commun et énergique remerciement tous les collaborateurs de l'œuvre charitable si vaillamment menée hier à bonne fin.

Une mention spéciale cependant doit être faite en faveur de M. Courdin, président du comité de direction, qui, le premier, a conçu le projet des fêtes de charité et en a poursuivi la mise à exécution avec une infatigable ardeur.

Il convient également de rappeler, en terminant, le bienveillant appui, la sollicitude et la complaisance à toute épreuve dont l'administration supérieure, l'administration départementale et l'administration municipale n'ont cessé, jusqu'au dernier jour, de donner des preuves manifestes au comité de direction.

Nous ignorons encore quelle sera la

part des pauvres; mais nous avons tout lieu d'espérer qu'elle atteindra un chiffre satisfaisant.

FERNAND LAMY.

Les illuminations du Gravier et le feu d'artifice qui n'ont pu avoir lieu dimanche dernier, par suite du mauvais temps, sont remis à dimanche prochain, 22 mai.

La Duchesse de Berry

La duchesse de Berry vient de mourir. Devant son cercueil, toute divergence d'opinion politique disparaît.

Le drap funéraire remplace le drapeau. Légitimistes ou orléanistes, partisans de l'Empire ou républicains, tous s'inclinent pour saluer la dépouille mortelle d'une femme, d'une mère, d'une princesse.

Rappelons à grands traits cette existence, dont une grande partie fut très-accidentée.

Caroline de Bourbon, qui fut plus tard duchesse de Berry, naquit à Naples, le 5 novembre 1798, du mariage de François 1^{er}, qui était alors prince héréditaire, avec Marie-Clémentine, archiduchesse d'Autriche. Elle avait à peine trois ans quand sa mère mourut. François 1^{er} épousa en secondes noces l'infante Isabelle d'Espagne, grand'mère de l'ex-roi de Naples, François II.

Son enfance se passa dans l'exil, les Bourbons de Naples ayant été forcés de chercher un refuge en Sicile, chassés de leur royaume par les troupes françaises. A leur retour, en 1815, le roi Louis XVIII fit demander par M. de Blacas la main de la jeune princesse napolitaine pour son neveu, le duc de Berry, et l'obtint. Les fiancés descendaient tous deux de Louis XIV.

Le mariage fut célébré à Paris, à l'église métropolitaine le 18 juin 1816. La jeune princesse fut beaucoup; elle fut fêtée, entourée, chérie. Sans être précisément belle, elle avait au suprême degré la grâce, qu'on a dit « plus belle encore que la beauté. » Elle avait surtout une grande affabilité.

Quatre ans plus tard, le duc de Berry tombait sous le couteau de Louvel. La duchesse montra une grande énergie. Elle devint mère, et elle tint à présenter elle-même, du balcon des Tuileries, le nouveau-né, qu'on appela l'enfant du miracle.

Plus tard, elle parcourut la France et se fit, dans l'Ouest surtout, une grande popularité. En Vendée, elle passa en revue quarante mille paysans.

Quand la révolution de Juillet éclata et renversa le trône de la branche aînée, la duchesse de Berry accompagna le vieux roi à Rambouillet, à Cherbourg, enfin à Lullworth.

L'année suivante, elle passa en Italie et épousa secrètement le comte Lucchesi-Palli de Campoformio. Ce fut en Italie, à Massa, que, cédant aux suggestions de ces partisans, elle conçut le projet de tenter un soulèvement en France, dans le but de remettre son fils sur le trône. Elle échoua à Marseille, se rendit en Vendée, échoua encore, et fut forcée de se réfugier à Nantes. On sait comment elle fut arrêtée, menée à Nantes, puis à Blaye, sous la surveillance du général Bugeaud.

Etant devenue mère une seconde fois, il lui fallut déclarer qu'elle s'était mariée secrètement en Italie. Son étoile alors s'éclipa tout à fait. La duchesse se retira à Venise et de là dans la Haute-Styrie, où elle vint de mourir.

La duchesse de Berry aimait beaucoup les arts. Tous ceux qui ont visité son palais à Venise ont pu admirer la belle galerie de tableaux anciens et modernes, parmi lesquels l'Ecole française était la plus richement représentée.

Etude de M^e DUSSEY, avoué, à Figeac.

Le Vendredi dix juin mil huit cent soixante-dix, à deux heures du soir, il sera procédé dans la salle de l'auditoire du Palais de Justice, à Figeac, à la vente des immeubles dépendant des successions de René Lavergne, Marguerite Cambou et Marie Lavergne. Mise à Prix : 5,000 francs.

Le Dimanche douze juin, à deux heures du soir, aura lieu pardevant M^e Trassy, notaire, à Bretenoux, la vente de biens poursuivie à la requête du sieur Dupuy et de veuve Denucé. Mise à Prix : 1,700 francs.

Les créanciers de la famille Murat Pierre, de Cardaillac, sont invités à se rendre le trente mai, à deux heures du soir, au Tribunal de Commerce de Figeac.

(Extrait des journaux de Figeac du 19 Mai.)

LE TOUR DU MONDE Nouveau journal hebdomadaire, publié sous la Direction de M. Edouard Cahron et illustré par nos plus célèbres Artistes. Bureaux boulevard St-Germain, 77, Paris.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Layton



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et C^{ie}, préviennent le Public, qu'ils tiennent à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.
 Élégance et confort. — Prix modérés

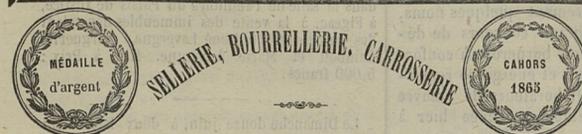
ALTERATIONS DU TEINT LELAIT ANTEPHÉLIQUE pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève **masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, rides, hâle, feux rouges, boutons, efflorescences**, etc. — conserve la peau du visage unie et transparente.
 Paris, CANDES et C^o, boulevard St-Denis, 2; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations **FLACON, 5 fr.**

COURS DE PRONONCIATION
 A L'USAGE DES
BÈGUES
 Professé par **M. CHERVIN**, officier d'Académie,
 Directeur-Fondateur de l'Institut des Bègues de Paris.
 Complète guérison en vingt jours de leçons.

ENGHIEN CHEZ SOI
 Les maladies de la gorge, grippe et bronchites traitées à domicile
 PRIX DES EAUX MINÉRALES SULFUREUSES D'ENGHIEN,
LES PLUS SULFURÉES DE FRANCE
 CAISSE de 50 Bouteilles... 35 fr.
 — de 50 demi-bouteilles... 30 fr.
 — de 50 quarts de bouteilles 25 fr.
 En sus de ces prix, 2 fr. pour caisse et emballage
 PRIX DES PASTILLES SULFUREUSES D'ENGHIEN : 2 fr. la boîte
 Adresser les demandes au directeur de la Ce, à Enguien, ou à la Ce de Vichy, 21, boul. Montmartre, Paris.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER (B. S. G. D. G.)
COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132. **USINE** au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX
CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE
 CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.
 PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 13 c., suivant la hauteur. Écrire franco
 Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc. au prix de fabrication.
 S'adresser pour tous renseignements et achats, à M. Breil, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

A VENDRE OU A LOUER
 UNE
MAISON
 SISE
RUE DE LA MAIRIE, 6
A CAHORS
 Cette MAISON se compose : d'un premier étage divisé en Cinq pièces; d'un deuxième étage composé également de Cinq pièces et d'un Balcon couvert; une Grande pièce, où un chef de service pourrait établir ses bureaux, forme le troisième étage, au-dessus duquel est un Galetas.
 Une grande Cave voutée fait partie de la Maison.
 S'adresser à M. Layton, imprimeur, rue du Lycée, qui en est le propriétaire.



AVIS
VIALA, jeune, sellier carrossier, boulevard Nord, Maison Calmels, à Cahors, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il vient de transférer son Magasin et son Atelier de Luzech à Cahors.
 Il continuera à faire tous ses efforts pour satisfaire, comme par le passé, ceux qui s'adresseront à lui, et pour mériter, par ses soins, son activité et la fin de son travail, la confiance dont on voudra bien l'honorer.

LE PHÉNIX
 COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE
FONDS DE GARANTIE : QUARANTE-CINQ MILLIONS
PARTICIPATION ANNUELLE DES ASSURÉS : MOITIÉ DES BÉNÉFICES
 Les Assurés reçoivent, au mois de mai de chaque année, le produit de la Participation qui est calculée sur le montant des primes versées
RÉSULTAT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE

Assurances vie entière		Assurances mixtes	
En 1863 et 1864 (chaque année).....	3 0/0	En 1866, 1867 et 1868 (chaque année).....	5.40 0/0
En 1865, 66, 67 et 68 id.	4.20 0/0	En 1869.....
En 1869.....	4.44 0/0		

ENVOI FRANCO DE NOTICES EXPLICATIVES.
 S'adresser à Paris, au siège de la Compagnie, rue de Lafayette, n° 33, et à M. Gaubert, agent-général à Cahors, maison du Palais-National, boulevard Sud-Est

CAFÉ DES GOURMETS
 Le Café des Gourmets est un choix des meilleurs cafés des îles, exclusivement composé des espèces les plus belles et les plus délicates, garanti exempt de tout mélange.
 Les soins exceptionnels qui ont présidé au choix du **Café des Gourmets** en font un produit d'élite, d'une supériorité qui défie toute comparaison.
 Il n'a rien de commun avec les produits du commerce, qui ne sont, pour la plupart, que des mélanges de chicorée ou d'autres substances indigènes analogues. Il n'est pas seulement le MEILLEUR DES CAFÉS, il est, en outre, par son prix et par sa qualité, le plus ÉCONOMIQUE.
 Le **Café des Gourmets** n'a plus besoin d'éloges : déjà le jury de l'Exposition universelle de Londres lui avait décerné la MÉDAILLE D'HONNEUR, en 1862, et sa supériorité vient d'être à nouveau proclamée par DEUX MÉDAILLES dont il a été honoré à l'Exposition universelle de Paris 1867.
 La fraude n'a pas manqué d'exercer sa coupable industrie sur un produit aussi justement apprécié que le **Café des Gourmets**, ni de produire des contrefaçons : les consommateurs doivent exiger sur les boîtes la signature des producteurs, ci-contre.
 La consommation du **Café des Gourmets**, qui, en 1864, avait été de 1,810,230 kil., a été de 1,920,600 kil. en 1865 et de plus de 2,500,000 kil. en 1866; ce qui donne, à 80 tasses par 1/2 kil., 400,000,000 de tasses.
LES CHOCOLATS
 Et le **Tapoca des Gourmets** préparés par MM. TRÉBUCIEN FRÈRES, dans leur usine de la rue de Lagny, 48 et 50, sont de qualité supérieure. Ils se trouvent, comme leur Café, dans toutes les villes de France et de l'Étranger, chez les principaux commerçants.
 Se trouve dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et marchands de comestibles.

Quate anti-rhumatisme du Dr Pattison
 Soulagement immédiat et guérison complète de la **Goutte et Rhumatismes** de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HONNÉE, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. Duc, pharmacien à Cahors.

PARFUMERIE ORIZA
 Inventée par **L. LEGRAND**, parfumeur, FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE SUISSE ET D'ITALIE.
 PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.
 Tous les produits spéciaux ci-dessous sont préparés avec des soins inusités; on peut dire avec vérité qu'ils sont l'expression de la science réunie à l'art du parfumeur.
Médaille de mérite à l'Exposition universelle, Paris, 1867.

CRÈME-ORIZA DE NINON DE LENCIOS. Cette incomparable préparation est onctueuse et fondante, donne de la fraîcheur et de l'éclat à la peau, prévient et détruit les rides du visage et entretient la beauté jusqu'à l'âge le plus avancé.	ORIZA-POWDER FLEURS DE RIZ DE LA CAROLINE Blanchit et rafraîchit l'épiderme. Son emploi, après la Crème-Oriza, détruit et empêche toute irritation de la peau. Une Société de Médecins s'occupant d'hygiène pour la toilette, a constaté dans un rapport qu'elle était la plus pure et la mieux préparée.
ESS. ORIZA ET ORIZA-LYS Parfums concentrés nouveaux, des plus à la mode, pour le mouchoir.	SAVON-ORIZA Le meilleur, le plus doux, le mieux parfumé de tous les savons, indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.
ORIZA-LACTÉ pour blanchir, empêcher, détruire les rides et les taches de rousseur à la peau.	L'Orizaline-Végétale et l'Orizaline-Pommade , importations des Indes par le Docteur JAMES SMITHSON, pour ramener aux cheveux, instantanément, leurs couleurs primitives, telles que : blond, châtain, brun et noir. Ces deux préparations sont sans inconvénients dans l'emploi et sans aucun danger pour la santé.
Le Prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne les flacons et les pots. EAU TONIQUE QUININE LEGRAND et POMMADE au BAUME de TANNIN Préparations selon les formules laissées par le Docteur CHOMEL, pour nettoyer la tête, régénérer les cheveux et en arrêter la chute et les faire repousser en très peu de temps. A Cahors, chez les principaux coiffeurs et parf de la France et de l'étranger.	

Fg. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies.
VÉSICATOIRE d'Albespeyres
 Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.
CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les signatures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

MAUX DE GORGE
 Inflammations de la Bouche
PASTILLES DE DETHAN
 AU SEL DE BERTHOLET (Chlorure de potassium)
 Recommandées par les médecins des hôpitaux de Paris contre les maux de gorge, angines, érythèmes, et les inflammations de la bouche. Elles donnent la flexibilité au gosier, la fraîcheur à la voix, corrigent la mauvaise haleine, détruisent l'irritation causée par le tube, et combattent les effets pernicieux du mercure sur la bouche.
 DÉPÔTS :
 A Paris, pharmacie DETHAN, faub. St-Denis, 90.
 A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

AVIS
 Le Public est prévenu, que tous les Jecuis à l'Hôtel des Ambassadeurs, il sera vendu aux ménagères cadurciennes, d'excellents **Poissons de mer** arrivant directement d'Arcachon par le train de 11 heures 5 m. et du bon **Beurre frais** de Bordeaux.
 Voilà une industrie nouvelle dont le goût délicat des Cadurciens assure le succès.

AVIS AUX MÈRES DE FAMILLE
LA PANAMINE ROZIERE est faite avec le bois de quillay (dit Panama); elle se dissout dans l'eau tiède, ce qui dispense la ménagère de faire cuire le bois de Panama.
 Avec un **PAIN DE PANAMINE** on peut nettoyer aussi bien le dégraisseur, un habillement d'homme ou de femme.
 Le prix du pain, 25 centimes et 40 centimes.
 Se vend dans les magasins d'épicerie.
 SE DÉFIER DE LA CONTREFAÇON.
 On vend sous le nom de pâte au Panama de mauvais savons mélangés de terre.
LA VRAIE PANAMINE ROZIERE est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE, chimiste, brev. à Romainville (près Paris), inventeur des pastilles d'igoignes pour le pot-au-feu.

CAISSE DES RENTIERS
 Siège principal, 39, boulevard St-Michel, Paris.
 AVANCES SUR TITRES, A 3 %.
 Avances sur toutes valeurs cotées à la Bourse de Paris, à raison de 3 % d'intérêt. Toute demande d'emprunt doit être accompagnée des titres et mentionner la somme que l'on désire emprunter. Les fonds sont renvoyés par retour du courrier. Les engagements se font pour une durée de 1, 2 ou 3 mois, remboursables à volonté.
 La CAISSE DES RENTIERS se charge également d'exécuter les ordres de Bourse sans commission, de payer tous coupons échus et toutes autres opérations financières. Toutes lettres doivent être adressées au Directeur de la Caisse des Rentiers, 39, boulevard Saint-Michel, Paris.

Cors, Oignons, Durillons
Calme immédiat
 Et guérison prompte
 Pâte Tylostypique de Gonse, pharm.
 A Cahors, chez M. Duc, pharmacien.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!! Guérison prompte et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil, par le Réparateur TRICARD.
 — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général : Pharmacie TRICARD, aux Termes, 47, Paris. — Se trouve dans les Pharmacies.

PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE
 Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.
 D pôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 131, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.